



Conseil économique et social

Distr. générale
18 janvier 2018
Français
Original : anglais

Session de 2018

27 juillet 2017-26 juillet 2018

Point 2 de l'ordre du jour

**Adoption de l'ordre du jour et autres
questions d'organisation**

Ordre du jour annoté du Conseil économique et social à sa session de 2018

Dans sa décision 2018/202, le Conseil économique et social a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session de 2017 ([E/2018/1](#)).

On trouvera en première partie du présent document la liste des points de l'ordre du jour du Conseil pour sa session de 2018. La deuxième partie contient les annotations, qui ont pour but de fournir un bref historique de chaque point et d'indiquer, le cas échéant, la liste des documents qui devront être mis à disposition au cours de la session. Le présent document ne concerne pas les points que le Conseil n'examine que tous les deux ans¹.

Dans sa résolution 2018/1, le Conseil a organisé les travaux de sa session de 2018, parmi lesquels figurent les réunions de coordination et de gestion, le débat consacré aux activités opérationnelles de développement, le débat consacré à l'intégration et le débat consacré aux affaires humanitaires.

Le Conseil a modifié l'organisation des travaux de sa session de 2018 en décidant notamment des dates du Forum de 2018 pour la coopération en matière de développement, du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil, et du débat de haut niveau, y compris la réunion ministérielle de trois jours du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil (décision 2018/204)².

La nouvelle organisation des travaux du Conseil pour la session de 2018 est présentée dans l'annexe au présent document.

¹ Le projet de budget-programme pour le prochain exercice biennal ; le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; le transport des marchandises dangereuses ; les instituts de recherche et de formation des Nations Unies.

² Décision adoptée à la 6^e séance plénière, le 10 novembre 2017 (publiée sous la cote [E/2018/L.3](#)).



I. Ordre du jour de la session de 2018

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Programme de travail de base du Conseil.
4. Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations.
5. Débat de haut niveau :
 - a) Réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil ;
 - b) Concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales ;
 - c) Forum pour la coopération en matière de développement ;
 - d) Débat thématique.
6. Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil.
7. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement :
 - a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil ;
 - b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial ;
 - c) Coopération Sud-Sud pour le développement.
8. Débat consacré à l'intégration.
9. Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe.
10. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond.
11. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies :
 - a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement ;
 - b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020.
12. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions :
 - a) Rapports des organes de coordination ;
 - b) Projet de cadre stratégique pour la période 2020-2021 ;
 - c) Transversalisation de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies ;

- d) Programme à long terme d'aide à Haïti ;
 - e) Pays africains sortant d'un conflit ;
 - f) Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles ;
 - g) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.
13. Application des résolutions [50/227](#), [52/12 B](#), [57/270 B](#), [60/265](#), [61/16](#), [67/290](#) et [68/1](#) de l'Assemblée générale.
 14. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies.
 15. Coopération régionale.
 16. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé.
 17. Organisations non gouvernementales.
 18. Questions relatives à l'économie et à l'environnement :
 - a) Développement durable ;
 - b) Science et technique au service du développement ;
 - c) Statistiques ;
 - d) Établissements humains ;
 - e) Environnement ;
 - f) Population et développement ;
 - g) Administration publique et développement ;
 - h) Coopération internationale en matière fiscale ;
 - i) Information géospatiale ;
 - j) Les femmes et le développement ;
 - k) Forum des Nations Unies sur les forêts ;
 - l) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions.
 19. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme :
 - a) Promotion de la femme ;
 - b) Développement social ;
 - c) Prévention du crime et justice pénale ;
 - d) Stupéfiants ;
 - e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ;
 - f) Droits de l'homme ;
 - g) Instance permanente sur les questions autochtones ;
 - h) Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

II. Annotations

1. Élection du Bureau

En application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale, le programme de travail du Conseil économique et social va de juillet à juillet. Conformément à l'article 19 du Règlement intérieur du Conseil, le mandat des membres du Bureau du Conseil pour la session de 2018 prendra effet le jour de leur élection et courra jusqu'à celle de leurs successeurs. Conformément au principe de roulement géographique équitable entre les groupes régionaux, pour la session de 2018, le Président du Conseil sera élu parmi les États d'Europe orientale. Les quatre vice-présidents seront élus parmi les autres groupes régionaux.

Dans sa décision 2018/200 A, le Conseil a élu par acclamation Marie Chatardová (Tchéquie) Présidente du Conseil et Mahmadamin Mahmadaminov (Tadjikistan), Inga Rhonda King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) et Marc Pecsteen de Buytswerve (Belgique) vice-présidents pour sa session de 2018.

Dans sa décision 2018/200 B, le Conseil a élu par acclamation Jerry Matthews Matjila (Afrique du Sud) Vice-Président pour sa session de 2018.

Dans sa décision 2018/203, sur la recommandation de sa présidente, le Conseil a décidé des responsabilités particulières des membres du Bureau pour la session de 2018 : la Présidente, Marie Chatardová (Tchéquie), serait responsable du débat de haut niveau, du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil, et du forum sur le suivi du financement du développement ainsi que du forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable ; le Vice-Président, Marc Pecsteen de Buytswerve (Belgique), serait responsable du débat consacré aux activités opérationnelles pour le développement ; le Vice-Président, Mahmadamin Mahmadaminov (Tadjikistan), serait responsable du débat consacré aux questions d'intégration ; le Vice-Président, Jerry Matthews Matjila (Afrique du Sud), serait responsable du débat consacré aux affaires humanitaires ; la Vice-Présidente, Inga Rhonda King (Saint-Vincent-et-les Grenadines), serait responsable des réunions de coordination et de gestion ainsi que des élections en vue de pourvoir les postes vacants dans les organes subsidiaires du Conseil.

Documentation

Aucun document n'a été demandé.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

À la 1^{ère} séance de sa session de 2018, le 27 juillet 2017, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de la session (E/2018/1 ; décision du Conseil 2018/202).

En application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale et tenant compte de la résolution 70/299 de l'Assemblée, le Conseil a, dans sa décision 2017/208, arrêté le thème principal suivant pour sa session de 2018 : « Du niveau mondial au niveau local : appuyer l'édification de sociétés viables et résilientes en milieu urbain et rural ».

Documentation

Ordre du jour provisoire (E/2018/1)

Ordre du jour annoté de la session de 2018 du Conseil économique et social (E/2018/100)

3. Programme de travail de base du Conseil

En application de la résolution 1988/77 du Conseil relative à la revitalisation de ses travaux, le Président, avec le concours des autres membres du Bureau, organise des consultations avec les membres du Conseil sur le projet de programme de travail et soumet au Conseil, pour examen, des propositions à ce sujet.

En application de la décision 2006/206 sur l'adaptation des travaux du Conseil, son président convoque des consultations, en fonction des disponibilités, en vue de l'adaptation de l'organisation des travaux et des méthodes de travail, conformément aux dispositions des résolutions [60/1](#), [61/16](#) et [68/1](#) de l'Assemblée générale.

Documentation

Programme de travail de base et liste préliminaire des documents pour la session de 2018 du Conseil économique et social ([E/2018/2](#))

4. Élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations

Le Conseil organisera, lors des réunions de coordination et de gestion de la session, particulièrement celles qui se tiendront du 16 au 18 avril 2018, des élections visant à pourvoir les postes vacants dans ses organes subsidiaires.

Documentation

Annotations relatives aux élections, présentations de candidatures, confirmations et nominations aux organes subsidiaires du Conseil économique et social ([E/2018/1/Add.1](#))

Élection des membres des commissions techniques du Conseil économique et social ([E/2018/9](#) et additifs)

5. Débat de haut niveau

Dans sa résolution [68/1](#), l'Assemblée générale a décidé qu'un débat de haut niveau se tiendrait en juillet selon les modalités qu'elle avait précédemment fixées dans ses résolutions [45/264](#), [48/162](#), [50/227](#), [61/16](#) et [70/299](#) pour ce type de débat.

En application de la décision 2018/204 du Conseil économique et social, le débat de haut niveau, y compris la réunion ministérielle de trois jours du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous ses auspices, se tiendra du 16 au 19 juillet 2018.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le thème principal de la session de 2018 du Conseil, « Du niveau mondial au niveau local : appuyer l'édification de sociétés viables et résilientes en milieu urbain et rural » (résolutions [68/1](#) et [70/299](#) de l'Assemblée générale et décision 2017/208 du Conseil économique et social)

a) Réunion ministérielle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisée sous les auspices du Conseil

En application du paragraphe 11 c) de l'annexe à la résolution 68/1 de l'Assemblée générale et du paragraphe 18 de la résolution 70/299 de l'Assemblée, la réunion ministérielle de trois jours du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisée sous les auspices du Conseil, se tiendra durant le débat de haut niveau du Conseil, afin d'éviter les chevauchements d'activités, d'améliorer l'efficacité et de renforcer la complémentarité et les synergies.

Documentation

Rapport annuel du Secrétaire général sur les objectifs de développement durable (résolution 70/1 de l'Assemblée générale)

b) Concertation de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales

En application des résolutions 48/162 et 61/16 de l'Assemblée générale, le Conseil tiendra une concertation de haut niveau avec les chefs de secrétariat des institutions financières et commerciales internationales sur la situation actuelle de l'économie mondiale lors de son débat de haut niveau.

Documentation

La situation économique et sociale dans le monde 2018 (E/2018/50) (résolutions 118 (II) et 52/180 de l'Assemblée générale et résolution 1983/50 du Conseil)

Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2018 (résolution 118 (II) de l'Assemblée générale et résolution 1990/52 du Conseil)

c) Forum pour la coopération en matière de développement

Conformément aux résolutions 60/1, 61/16 et 68/1 de l'Assemblée générale, le Conseil tiendra tous les deux ans, au plus haut niveau, son forum pour la coopération en matière de développement, afin d'examiner les tendances de cette coopération, notamment en ce qui concerne les stratégies, les politiques et les moyens de financement, de favoriser une amélioration de la cohérence des activités de développement des différents partenaires et de renforcer les liens entre les activités normatives et opérationnelles de l'Organisation.

En application de la décision 2018/204 du Conseil, le Forum pour la coopération en matière de développement se tiendra les 21 et 22 mai 2018.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement (résolutions 60/1, 61/16, 68/1 et 70/299 de l'Assemblée générale)

d) Débat thématique

En application des résolutions 60/1, 61/16 et 68/1 de l'Assemblée générale, le Conseil continue de promouvoir la concertation à l'échelle mondiale, notamment en renforçant les arrangements existants, parmi lesquels un débat thématique sur une question économique, sociale ou connexe décidée par le Conseil et étayée par un rapport du Secrétaire général.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le thème principal de la session de 2018 du Conseil, « Du niveau mondial au niveau local : appuyer l'édification de sociétés viables et résilientes en milieu urbain et rural » (résolutions 68/1 et 70/299 de l'Assemblée générale et décision 2017/208 du Conseil)

6. Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil

Dans sa résolution 67/290, l'Assemblée générale a décidé que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil serait convoqué tous les ans par le Président du Conseil et serait consacré à un thème en rapport avec l'intégration des trois dimensions du développement durable, compte tenu de l'orientation thématique des activités du Conseil et conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se tiendra sous les auspices du Conseil économique et social à sa session de 2018, portera sur le thème suivant : « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes » (résolution 70/299 de l'Assemblée générale).

En application des résolutions 67/290 et 70/1 de l'Assemblée générale, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil, procède à des examens thématiques réguliers de la suite donnée aux engagements et objectifs concernant le développement durable, y compris ceux ayant trait aux moyens de mise en œuvre, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans sa résolution 70/299, l'Assemblée générale a également décidé que, sans préjudice du caractère intégré, indissociable et interdépendant des objectifs de développement durable, chaque réunion du Forum politique de haut niveau organisée sous les auspices du Conseil économique et social serait consacrée à l'examen d'un groupe d'objectifs et des liens qui les unissent, l'objectif étant d'avoir examiné en profondeur, à la fin d'un cycle quadriennal, les progrès accomplis dans la réalisation de tous les objectifs, sachant que les moyens de mise en œuvre, notamment ceux relatifs à l'objectif 17, seront examinés tous les ans.

S'agissant du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil au cours de sa session de 2018, l'Assemblée générale a décidé, dans sa résolution 70/299, qu'outre l'examen annuel de l'objectif 17, les objectifs de développement durable 6, 7, 11, 12 et 15 devraient être examinés en profondeur.

En application des résolutions 70/1 et 70/299 de l'Assemblée générale, le suivi et l'examen effectués dans le cadre du Forum politique de haut niveau seront fondés sur un rapport annuel consacré aux objectifs de développement durable que le Secrétaire général établira en coopération avec le système des Nations Unies. Tous les quatre ans, un *Rapport mondial sur le développement durable*, de caractère plus scientifique et analytique, sera établi pour compléter le rapport d'étape annuel du Secrétaire général. En réponse à l'invitation que lui avait adressée l'Assemblée générale dans sa résolution 70/1, le Président du Conseil a engagé des consultations sur la portée, les aspects méthodologiques et la fréquence de parution du *Rapport mondial sur le développement durable*, les résultats de ces consultations ayant été pris en compte dans l'annexe à la déclaration ministérielle que le Forum politique de haut

niveau a publiée à sa session de 2016³. Le *Rapport mondial sur le développement durable* paraîtra en 2019.

En application des résolutions [67/290](#), [70/1](#) et [70/299](#) de l'Assemblée générale, le Forum politique de haut niveau, organisé sous les auspices du Conseil économique et social, devrait encourager tous les pays, notamment ceux en situation particulière, à procéder à des examens nationaux volontaires, afin de favoriser l'échange de données d'expérience, notamment sur les succès obtenus, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés. Dans sa résolution [70/299](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de mettre à jour les directives communes d'application volontaire sur les rapports et de proposer aux États Membres de s'en servir pour préparer leurs examens nationaux volontaires, en tenant compte des informations communiquées par les pays participant à ces examens dans le cadre du Forum politique de haut niveau, organisé sous les auspices du Conseil.

Dans sa résolution [67/290](#), l'Assemblée générale a invité les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies à contribuer aux travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices du Conseil économique et social, notamment dans le cadre de réunions régionales annuelles.

Documentation

Ordre du jour provisoire ([E/2018/1](#))

Rapport annuel du Secrétaire général sur les objectifs de développement durable (résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale)

Rapport d'activité sur le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (résolution [70/1](#) de l'Assemblée générale)

Rapport de la session de 2018 du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, y compris les conclusions et recommandations convenues au niveau intergouvernemental (résolutions [69/313](#), [70/1](#), [70/192](#) et [71/217](#) de l'Assemblée générale)

Résumé du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, établi par le Président du Conseil (résolutions [58/230](#), [62/187](#), [65/145](#), [69/313](#) et [71/217](#) de l'Assemblée générale et résolutions 2010/26 et 2014/11 du Conseil)

Résumé des débats du Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable (résolutions [69/313](#) et [70/1](#) de l'Assemblée générale)

Résumés des examens nationaux volontaires effectués lors du Forum politique de haut niveau (résolutions [67/290](#), [70/1](#) et [70/299](#) de l'Assemblée générale)

Synthèse des contributions volontaires des commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres organes et forums intergouvernementaux (résolutions [70/1](#) et [70/299](#) de l'Assemblée générale)

Rapports des réunions régionales sur le développement durable (résolution [67/290](#) de l'Assemblée générale)

Documents de travail établis par les grands groupes et les autres parties prenantes concernées (résolution [67/290](#) de l'Assemblée générale)

³ [E/HLS/2016/1](#).

7. Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement

En application de la résolution 2018/1 du Conseil économique et social, le débat consacré aux activités opérationnelles se tiendra du 27 février au 1^{er} mars 2017.

a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil

Dans sa résolution [71/243](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de présenter au Conseil économique et social, en 2018 et 2019, un rapport concernant l'application à l'échelle du système des dispositions de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et concernant également les progrès réalisés en ce sens, et de formuler de nouvelles recommandations visant à améliorer l'établissement de rapports à l'échelle du système.

Dans cette même résolution, l'Assemblée générale a demandé à avoir un aperçu des fonctions actuellement assurées dans le système, telles qu'elles sont définies dans les plans stratégiques et autres documents de planification, et des capacités actuelles de toutes les entités des Nations Unies qui mènent des activités opérationnelles de développement à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle a également prié les chefs des entités du système des Nations Unies pour le développement d'élaborer, sous la direction du Secrétaire général, un document stratégique à l'échelle du système qui traduise les recommandations issues de cet aperçu en actions concrètes visant à adapter de manière efficace et cohérente, en vue de l'améliorer, leur appui collectif à la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030, et de présenter ce document au Conseil afin que celui-ci l'examine à sa session de 2018, lors du débat consacré aux activités opérationnelles de développement. Le document stratégique présenterait également des moyens d'harmoniser les modalités de financement avec les fonctions du système des Nations Unies pour le développement, qui seront inclus dans les nouveaux plans stratégiques et autres documents de planification des différentes entités. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général d'arrêter une proposition détaillée tendant à améliorer encore le système des coordonnateurs résidents administré par le Programme des Nations Unies pour le développement, le but étant d'organiser à tous les niveaux la direction et la tutelle de l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que d'ériger en principe l'impartialité, l'indépendance et d'instituer un mécanisme de financement et de règlement des litiges.

Toujours dans sa résolution [71/243](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de conduire tous les deux ans, sous les auspices du Conseil et en coopération avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies, une enquête auprès des gouvernements, à titre volontaire, sur la qualité, l'utilité, l'efficacité et l'efficience de l'appui du système des Nations Unies à leurs priorités et plans nationaux de développement, et a demandé par ailleurs que les résultats de ces enquêtes soient publiés et mis à la disposition des États Membres.

Documentation

Rapport du Secrétaire général relatif à l'application de la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies⁴ (A/73/63-E/2018/8)

Rapport du Secrétaire général intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : garantir à chacun un avenir meilleur »⁴ (A/72/124-E/2018/3)

Rapport du Secrétaire général intitulé « Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 : notre promesse d'une vie dans la dignité, la prospérité et la paix sur une planète en bonne santé »⁴ (A/72/684-E/2018/7)

b) Rapports des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial

Le Conseil sera saisi des rapports annuels des Conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et du Programme alimentaire mondial (résolutions 48/162, 62/208, 64/289, 65/176, 67/226 et 68/229 de l'Assemblée générale et résolutions 1995/51, 2011/5, 2013/5 et 2015/15 du Conseil).

En application de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, les organes directeurs concernés du système des Nations Unies pour le développement devraient prendre des mesures pour faire un bilan de l'appui que le système apporte à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et rendre compte des progrès accomplis et des obstacles rencontrés.

Documentation

Rapports du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2017 (E/2017/34/Rev.1) (Supplément n° 14) (résolutions 48/162, 59/250 et 62/208 de l'Assemblée générale et résolution 1995/51 du Conseil)

Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur ses travaux de 2017 (E/2017/35) (Supplément n° 15) (résolutions 48/162, 59/250, 62/208 et 65/176 de l'Assemblée générale et résolution 1995/51 du Conseil)

Rapport du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial sur les travaux de ses première et deuxième sessions ordinaires et de sa session annuelle de 2017 (E/2018/36) (Supplément n° 16) (résolutions 48/162, 53/192, 59/250 et 62/208 de l'Assemblée générale et résolution 1995/51 du Conseil)

Rapports du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur ses première et deuxième sessions

⁴ Présenté à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil.

ordinaires et sa session annuelle de 2017 (résolution [64/289](#) de l'Assemblée générale et résolution 2011/5 du Conseil)

c) **Coopération Sud-Sud pour le développement**

En application des résolutions [33/134](#) et [58/220](#) de l'Assemblée générale, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud se réunit chaque année impaire et rend compte à l'Assemblée par l'intermédiaire du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, et du Conseil économique et social.

À sa dix-neuvième session, le Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud a approuvé, dans sa décision [19/2](#), le projet d'ordre du jour pour sa vingtième session, qui se tiendra en 2018. Par la suite, l'Assemblée générale, dans sa résolution [71/318](#), a décidé de reporter la vingtième session du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud à une date de juin 2019. L'examen de cette question subsidiaire sera donc reporté à la session de 2019 du Conseil.

8. **Débat consacré à l'intégration**

En application de la résolution [68/1](#) de l'Assemblée générale, un débat consacré à l'intégration se tient chaque année, aux dates et selon les modalités que le Conseil a arrêtées, dans le but principalement de réunir les contributions des États Membres, des organes subsidiaires du Conseil, des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes, et de promouvoir l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable. Ce débat est l'occasion de faire la synthèse des grandes idées du Conseil et de ses organes subsidiaires sur le thème principal et de formuler des recommandations pratiques pour y donner suite.

En application de la résolution 2018/1 du Conseil économique et social, le débat consacré à l'intégration se tiendra du 1^{er} au 3 mai 2018. Dans sa décision 2018/206⁵, et rappelant la décision [70/299](#) de l'Assemblée générale, le Conseil a décidé que le thème du débat consacré à l'intégration de sa session de 2018 serait : « Des communautés en marche : la technique et l'innovation au service de sociétés durables et résilientes ».

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

9. **Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe**

En application de la résolution [52/12](#) B de l'Assemblée générale, par laquelle l'Assemblée a institué au Conseil économique et social un débat consacré aux affaires humanitaires, et conformément à l'alinéa b) du paragraphe 11 de l'annexe à la résolution [68/1](#) de l'Assemblée, un tel débat se tiendra en juin et devrait permettre au Conseil de continuer de contribuer au renforcement de la coordination et de l'efficacité de l'aide humanitaire et de l'appui fournis par les Nations Unies et de compléter l'action internationale visant à faire face aux situations d'urgence humanitaire, catastrophes naturelles comprises, dans un souci d'efficacité accrue et de coordination au niveau du système des Nations Unies. Le Conseil devrait

⁵ Décision adoptée à la 6^e séance plénière, le 10 novembre 2017 (publiée sous la cote [E/2018/L.5](#)).

également continuer d'organiser une manifestation spéciale consacrée au passage de la phase des secours à celle des activités de développement, qui se tiendra juste avant le débat consacré aux affaires humanitaires et après la session annuelle des conseils d'administration des fonds et des programmes des Nations Unies.

En application de la résolution 2018/1 du Conseil économique et social, le débat consacré aux affaires humanitaires se tiendra du 19 au 21 juin 2018.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies (résolutions [46/182](#) et [52/12](#) B de l'Assemblée générale et décision 1999/208 et résolution 2017/14 du Conseil)

10. Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau tenu par le Conseil lors de sa session de fond

Dans sa résolution [45/264](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de donner effet aux recommandations qui lui étaient adressées dans l'annexe à ladite résolution, précisant que la session de fond du Conseil économique et social comporterait plusieurs phases, dont un débat consacré à la coordination des activités des institutions spécialisées et des organes, organisations et organismes des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes conformément aux Articles 63 et 64 de la Charte des Nations Unies. Dans sa résolution [68/1](#), l'Assemblée générale a décidé que des réunions spéciales de coordination et d'organisation seraient tenues régulièrement pour remplacer le débat général et celui consacré aux questions de coordination.

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

11. Application et suivi des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies

À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, le système des Nations Unies a été prié d'intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable dans l'ensemble de ses travaux. Dans sa résolution [72/216](#), l'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à continuer de lui rendre compte, par l'intermédiaire du Conseil, des progrès accomplis pour ce qui est d'intégrer davantage les trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies.

Dans sa décision 2011/217, le Conseil a invité le Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale à lui transmettre, chaque année à compter de 2012, un rapport sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées, et les résultats atteints par le Comité dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition, conformément aux nouvelles fonctions qu'il exerce et à sa nouvelle vision.

Dans sa décision 2018/207, le Conseil, rappelant sa résolution 2107 (LXIII) du 3 août 1977, par laquelle il a créé le Comité permanent de la nutrition, a décidé de prier ce dernier de lui transmettre, à compter de 2018, un rapport annuel sur ses activités en vue de promouvoir la cohérence et l'efficacité de l'action menée par le

système des Nations Unies face aux problèmes de nutrition, et de réfléchir aux politiques à mettre en œuvre pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'intégration des trois dimensions du développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies (résolutions [69/214](#), [70/201](#) et [71/223](#) de l'Assemblée générale)

Rapport du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale sur les principales décisions prises et recommandations de politique générale formulées ainsi que sur les résultats obtenus par le Comité dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition (résolution 1999/212 et décision 2011/217 du Conseil)

Rapport du Comité permanent de la nutrition (résolution 2107 (LXIII) et décision 2018/207 du Conseil)

a) Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

En application de la résolution [69/313](#) de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social tient chaque année un forum sur le suivi du financement du développement, dont un jour est consacré à la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et quatre jours au maximum sont consacrés au suivi et à l'examen des décisions touchant au financement du développement et des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les conclusions et recommandations qui sont arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'issue de ce forum sont intégrées au suivi et à l'examen, dans son ensemble, de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au cours du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

Dans sa résolution [70/192](#), l'Assemblée générale a décidé que le Forum se réunirait au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, chaque année au printemps. Elle a également décidé qu'il serait présidé par le Président du Conseil, qui prendrait les mesures nécessaires pour en préparer les travaux, comme indiqué au paragraphe 132 du Programme d'action d'Addis-Abeba.

Dans sa résolution [72/206](#), l'Assemblée générale a dit attendre avec intérêt que la question de l'amélioration de l'accès aux services financiers soit examinée dans le cadre des travaux que mènerait en 2018 le Forum du Conseil sur le suivi du financement du développement. En outre, dans sa résolution [72/207](#), elle a dit attendre avec intérêt que le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement inclue une analyse de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable dans son rapport de 2018, et attendre également avec intérêt les délibérations du Forum sur le suivi du financement du développement.

Par ailleurs, dans sa résolution [72/203](#), l'Assemblée générale a engagé les participants au forum annuel du Conseil sur le suivi du financement du développement à envisager d'examiner et d'analyser les problèmes et défis systémiques, en tenant compte du rôle joué par les institutions financières internationales. Enfin, dans sa résolution [72/204](#), elle a encouragé le Conseil à continuer d'examiner les moyens d'améliorer la viabilité de la dette extérieure.

Le prochain Forum du Conseil sur le suivi du financement du développement, y compris la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, se tiendra du 23 au 26 avril 2018, selon les mêmes modalités que le Forum de 2017 (décision 2017/255).

Documentation

Rapport sur le Forum sur le suivi du financement du développement tenu à la session de 2018 du Conseil économique et social, y compris les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental à l'issue de cette réunion (résolutions [69/313](#), [70/1](#), [70/192](#), [71/217](#) et [72/208](#) de l'Assemblée générale)

Résumé du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, établi par le Président du Conseil (résolutions [58/230](#), [62/187](#), [65/145](#), [69/313](#) et [71/217](#) de l'Assemblée générale et résolutions 2010/26 et 2014/11 du Conseil)

b) Examen et coordination de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

Dans sa résolution 2017/28, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa session de 2018, un rapport sur la progression de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (résolutions 1079 (XXXIX) et 1998/46 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020

12. Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions

a) Rapports des organes de coordination

Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination présentera au Conseil un rapport annuel d'ensemble sur les travaux qu'il a menés en 2017 (résolution 13 (III) et décision 2001/321 du Conseil).

Le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-huitième session (4-29 juin 2018) reproduira les observations formulées par le Comité à l'issue de l'examen du rapport du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (résolution [31/93](#) de l'Assemblée générale et résolution 2008 (LX) du Conseil).

Documentation

Rapport annuel d'ensemble du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination pour 2017

Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-huitième session ([A/73/16](#)) (Supplément n° 16)

b) Projet de cadre stratégique pour la période 2020-2021

Dans sa résolution 72/266, l'Assemblée générale a approuvé le changement proposé, qui visait à remplacer à titre expérimental les exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels à compter du budget-programme de 2020.

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

c) Transversalisation de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

Dans ses résolutions 62/137 et 65/191, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer à lui rendre compte chaque année du suivi et de l'état d'avancement de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire, d'évaluer les progrès réalisés dans l'intégration du principe de la parité, en indiquant notamment les réalisations marquantes, les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques, et de recommander de nouvelles mesures propres à renforcer l'application des textes précités.

Dans sa résolution 2017/9, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa session de 2018, un rapport sur l'application de la résolution, notamment sur le principe de responsabilité du système des Nations Unies aux niveaux, mondial, régional et national et sur les progrès accomplis dans l'exécution du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la transversalisation de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

d) Programme à long terme d'aide à Haïti

Dans sa résolution 2017/26, le Conseil a décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti jusqu'à la conclusion de sa session de 2018, afin de pouvoir suivre la situation de près et formuler des conseils concernant la stratégie de développement à long terme d'Haïti en vue de favoriser le relèvement, la reconstruction et la stabilité du pays sur les plans social et économique, en accordant une attention particulière à la nécessité d'assurer un appui international cohérent et durable à Haïti, dans le respect des priorités nationales de développement à long terme et du Plan stratégique de développement d'Haïti, tout en évitant les chevauchements et les doubles emplois avec les mécanismes existants.

Dans la même résolution, le Conseil a également prié le Groupe consultatif de lui présenter un rapport sur ses travaux, accompagné de recommandations, s'il l'estimait nécessaire, pour examen à sa session de 2018.

Documentation

Rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

e) Pays africains sortant d'un conflit

Dans sa résolution 2009/32, le Conseil a invité le Président du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix à continuer de l'informer sur les pratiques optimales, en particulier les enseignements tirés de l'expérience de

la Commission, à même de contribuer à résoudre les problèmes économiques et sociaux auxquels se heurte la consolidation de la paix dans d'autres pays d'Afrique sortant d'un conflit.

Dans sa décision 2017/262, le Conseil a pris note du rapport du Secrétaire général sur l'apport d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud par les organismes des Nations Unies ([E/2017/68](#)) et demandé qu'un autre rapport sur la question lui soit présenté, pour qu'il l'examine, à sa session de 2018.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'apport d'un appui intégré, cohérent et coordonné au Soudan du Sud

f) Prévention et maîtrise des maladies non transmissibles

Dans sa résolution 2013/12, le Conseil a prié le Secrétaire général de créer l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles en élargissant le mandat de l'actuelle Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac, étant entendu que cette Équipe spéciale serait convoquée et dirigée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ferait rapport au Conseil, par l'intermédiaire du Secrétaire général, et intégrerait les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac, y compris les travaux d'appui à la mise en œuvre rapide de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.

Dans la même résolution, le Conseil a prié le Secrétaire général, agissant en étroite collaboration avec le Directeur général de l'OMS et en consultation avec les États Membres par l'intermédiaire de l'OMS, de définir le mandat de l'Équipe spéciale interorganisations pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, en prenant en compte les travaux de l'Équipe spéciale interorganisations de lutte contre le tabac et les travaux menés actuellement par le secrétariat de l'OMS en vue d'élaborer une division des tâches et des responsabilités, comme celle présentée dans l'appendice 4 du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 (voir également les résolutions 2014/10 et 2015/8 du Conseil).

Dans sa résolution 2017/8, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa session de 2018, sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de sa résolution 2013/12 en prévision d'un examen complet par l'Assemblée générale, en 2018, des avancées réalisées dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles.

Documentation

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé sur l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

g) Calendrier des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Dans sa résolution [66/233](#) sur le plan des conférences, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-septième session, une étude complète sur les services de conférence faisant apparaître les activités qui se recoupent. Le Secrétaire général a indiqué, au paragraphe 13 de son rapport sur le plan des conférences ([A/67/127](#) et [A/67/127/Corr.1](#)), que le Secrétariat avait passé en revue le processus d'établissement du calendrier biennal des conférences et des

réunions, qui comprenait le calendrier biennal provisoire des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Il a en outre indiqué qu'étant donné que les réunions inscrites au calendrier biennal représentaient près des deux tiers des réunions figurant dans le calendrier biennal provisoire, on pouvait considérer que l'établissement, la traduction et la publication de deux calendriers presque identiques à des dates aussi rapprochées faisaient double emploi.

Au paragraphe 15 du même rapport, le Secrétaire général a donc recommandé à l'Assemblée générale d'inviter le Conseil à s'interroger sur la nécessité d'examiner son calendrier biennal provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.

Sur la recommandation du Comité des conférences, l'Assemblée générale a souscrit, dans sa résolution 67/237, aux observations que le Secrétaire général avait formulées au paragraphe 13 de son rapport sur le plan des conférences au sujet du calendrier biennal des réunions du Conseil.

Par ailleurs, au paragraphe 23 de son rapport (A/67/32), le Comité des conférences a indiqué que la plupart des délégations avaient été d'avis que la question devrait d'abord être portée à l'attention du Bureau du Conseil, par l'intermédiaire de son secrétariat, puis de l'ensemble du Conseil. Il a donc estimé que le Conseil pourrait ensuite décider de revoir le paragraphe b) de sa décision 281 (LXIII) sur la nécessité d'adopter un calendrier biennal de conférences et de réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, dans le cadre du mandat énoncé par l'Assemblée générale au paragraphe 16 de la section II de sa résolution 66/233.

Dans sa résolution 71/262, l'Assemblée générale a réaffirmé qu'il fallait remédier au problème des activités qui faisaient double emploi dans les services de conférence et a noté à cet égard que le Conseil avait décidé, dans sa résolution 2013/13, d'examiner à une date ultérieure la nécessité de revoir son calendrier biennal provisoire des conférences et des réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, à la lumière des consultations intergouvernementales en cours sur son renforcement.

Dans sa résolution 2017/27, le Conseil a décidé, à titre exceptionnel, d'inscrire la question à l'ordre du jour de sa session de 2018 et prié le Secrétariat de proposer à son Bureau une liste simplifiée d'organes dont les conférences et réunions devraient figurer dans les futurs calendriers provisoires des conférences qu'il examinerait tous les deux ans, à compter de sa session de 2019.

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

13. Application des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B, 60/265, 61/16, 67/290 et 68/e1 de l'Assemblée générale

Dans l'annexe à sa résolution 68/1, l'Assemblée générale a indiqué que le Secrétaire général devrait faire des propositions visant à promouvoir la collaboration entre les organismes des Nations Unies, compte tenu des fonctions renforcées du Conseil, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat servant de pôle centralisateur de l'appui qui lui est destiné, afin de mieux utiliser les ressources existantes au sein du système des Nations Unies et d'élargir ainsi le soutien apporté au Conseil et à son bureau. Les propositions devraient, entre autres mesures, permettre au Secrétariat de mieux appuyer la mise en œuvre d'un programme unifié en matière de développement. De même, le Secrétaire général devrait proposer des solutions pour renforcer l'appui fourni au Conseil, y compris au bureau de son président.

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

14. Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Assistance au peuple palestinien. À sa soixante-troisième session, en 1977, le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter des rapports annuels sur la question de l'assistance au peuple palestinien (résolutions [57/147](#) de l'Assemblée générale et 2100 (LXIII) du Conseil).

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies. L'Assemblée générale, dans sa résolution [72/93](#), et le Conseil, dans sa résolution 2017/31, ont prié les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales et régionales, d'examiner la situation dans chaque territoire non autonome de façon à prendre des mesures appropriées pour y accélérer les progrès dans les secteurs économique et social, et prié les institutions spécialisées et les autres organes et organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations régionales, de s'employer, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à renforcer le soutien déjà apporté aux territoires non encore autonomes et à élaborer des programmes d'assistance propres à y accélérer les progrès dans les secteurs économique et social.

Dans les mêmes résolutions, l'Assemblée générale et le Conseil ont prié, respectivement, le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Président du Conseil de rester en relation étroite à propos de ces questions et de faire ensuite rapport au Conseil. Celui-ci a également prié le Secrétaire général de suivre l'application de la résolution en accordant une attention particulière aux mesures de coopération et d'intégration prises pour donner le maximum d'efficacité aux activités d'assistance entreprises par divers organismes des Nations Unies, et de lui présenter un rapport à ce sujet à sa session de 2018.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Président du Conseil sur les consultations tenues avec le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

15. Coopération régionale

En application de la résolution [68/1](#) de l'Assemblée générale, le Conseil tiendra un dialogue annuel avec les secrétaires exécutifs des commissions régionales.

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale et prendra les mesures nécessaires concernant les décisions et recommandations qui y seront présentées et nécessitent statutairement son

approbation (résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale, et résolution 1817 (LV) et décision 1979/1 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi de résumés des études effectuées par les commissions régionales sur la situation socioéconomique dans leur région, mettant en évidence les principaux problèmes et les perspectives d'avenir (résolution 1823 (XVII) de l'Assemblée générale, et résolution 1817 (LV) et décision 1979/1 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la coopération régionale dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes ([E/2018/15](#) et additifs)

La situation économique en 2017-2018 de la région de la Commission économique pour l'Europe : Europe, Amérique du Nord et Communauté d'États indépendants ([E/2018/16](#))

Aperçu général de la situation économique et sociale de l'Afrique en 2018 ([E/2018/17](#))

Résumé de l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique en 2018 ([E/2018/18](#))

Amérique latine et Caraïbes : situation économique et perspectives, 2017-2018 ([E/2018/19](#))

Résumé de l'étude sur l'évolution de la situation économique et sociale dans la région relevant de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en 2017-2018 ([E/2018/20](#))

16. Répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé

Dans sa résolution 2017/30, le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter par son intermédiaire à l'Assemblée générale, à sa soixante-douzième session, un rapport sur l'application de la résolution et de continuer, en collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies, à inclure dans le rapport du Coordonnateur spécial des Nations Unies un état actualisé des conditions de vie du peuple palestinien.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé

17. Organisations non gouvernementales

En application de ses résolutions 3 (II) et 1996/31 et de sa décision 1995/304, le Conseil est saisi des rapports du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur les travaux de sa session ordinaire (29 janvier-7 février et 23 février 2018) et de sa reprise de session (21-31 mai et 11 juin 2018). Il a

approuvé les dates et l'ordre du jour provisoire des sessions de 2018 du Comité dans sa décision 2017/276.

Documentation

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur sa session ordinaire de 2018 [[E/2018/32](#) (Part I)]

Rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales sur la reprise de sa session de 2018 [[E/2018/32](#) (Part II)]

18. Questions relatives à l'économie et à l'environnement

a) Développement durable

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingtième session (12-16 mars 2018) (résolutions 1079 (XXXIX) et 1998/46 du Conseil).

Documentation

Rapport du Comité des politiques de développement sur les travaux de sa vingtième session ([E/2018/33](#)) (Supplément n° 13)

b) Science et technique au service du développement

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa vingt et unième session (14-18 mai 2018 à Genève) (résolutions [46/235](#) et [56/182](#) de l'Assemblée générale). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la vingt et unième session de la Commission dans sa décision 2017/250.

L'Assemblée générale, dans ses résolutions [68/198](#), [70/125](#) et [72/200](#), et le Conseil, dans sa résolution 2017/21, ont prié le Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, dans son rapport annuel, par l'intermédiaire de la Commission de la science et de la technique au service du développement et du Conseil, des renseignements sur l'état de l'application et du suivi des résolutions, lorsqu'il rendrait compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.

Documentation

Rapport de la Commission de la science et de la technique au service du développement sur les travaux de sa vingt et unième session ([E/2018/31](#)) (Supplément n° 11)

Rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international

c) Statistique

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session (6-9 mars 2018) (résolutions 8 (I), 8 (II) et 1566 (L) du Conseil). Il a approuvé les dates et l'ordre du jour provisoire de la quarante-neuvième session de la Commission dans sa décision 2017/228.

Documentation

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session ([E/2018/24](#)) (Supplément n° 4)

d) Établissements humains

Le Conseil sera saisi du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes, qui sera soumis tous les quatre ans, le premier rapport devant être présenté à l'Assemblée générale en 2018, par l'intermédiaire du Conseil (résolution [71/256](#) de l'Assemblée générale et résolution 2017/24 du Conseil).

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes

e) Environnement

L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, qui relève du Programme des Nations Unies pour l'environnement et s'appelait, jusqu'en 2013, « Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement », fait rapport à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Elle se réunit en sessions ordinaires et en sessions extraordinaires tous les deux ans en alternance (résolutions 2997 (XXVII), [53/242](#) et [67/251](#) de l'Assemblée générale).

Le Conseil sera saisi du rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa troisième session (4-6 décembre 2017 à Nairobi).

Documentation

Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa troisième session ([A/73/25](#)) (Supplément n° 25)

f) Population et développement

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante et unième session (9-13 avril 2018) (résolution [49/128](#) de l'Assemblée générale). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante et unième session de la Commission dans sa décision 2017/258.

Documentation

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante et unième session ([E/2018/25](#)) (Supplément n° 5)

g) Administration publique et développement

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-septième session (23-27 avril 2018) (résolutions 2001/45 et 2003/60 du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire de la dix-septième session du Comité dans sa décision 2017/253.

Documentation

Rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa dix-septième session ([E/2018/44](#)) (Supplément n° 24)

h) Coopération internationale en matière fiscale

En application de la résolution [69/313](#) de l'Assemblée générale, la fréquence des sessions du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale a été portée à deux par an, chacune comprenant quatre jours de travail. Dans la même résolution, les États Membres ont décidé d'intensifier la participation du Comité aux travaux du Conseil économique et social grâce à la réunion spéciale sur la coopération internationale en matière fiscale afin d'améliorer encore le traitement intergouvernemental des questions fiscales.

En application des résolutions 2013/24 et 2017/2 du Conseil, une session du Comité se tiendra à New York au printemps et une session à Genève à l'automne, la session de New York devant se tenir immédiatement après la réunion spéciale annuelle du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale, concernant notamment les mécanismes institutionnels permettant de promouvoir une telle coopération, en vue de resserrer la coopération entre le Comité et le Conseil et d'améliorer encore le traitement des questions fiscales au niveau intergouvernemental dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies.

Dans sa décision 2017/251, le Conseil a approuvé le lieu, les dates et l'ordre du jour provisoire de la quinzième session du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale (17-20 octobre 2017 à Genève).

Dans sa résolution 2018/1, le Conseil a décidé que sa réunion spéciale d'une journée sur la coopération internationale en matière fiscale se tiendrait le 18 mai 2018, immédiatement après la seizième session du Comité d'experts (14-17 mai 2018).

Documentation

Rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa quinzième session ([E/2018/45](#)) (Supplément n° 25)

Rapport du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale sur les travaux de sa seizième session

i) Information géospatiale

À sa session de 2011, le Conseil a décidé de créer le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, en se fondant sur le mandat de ce dernier défini à l'annexe de sa résolution 2011/24. Dans sa résolution 2016/27, il a élargi et renforcé le mandat du Comité d'experts en tant qu'organe compétent en matière d'information géospatiale, et décidé que les mandats et les obligations de fond des Conférences cartographiques régionales des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique et pour les Amériques seraient assumés par le Comité d'experts à l'échelle mondiale et leurs activités techniques et de fond aux niveaux régional et national, par le Comité régional Asie-Pacifique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et le Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, respectivement.

Le Conseil sera saisi du rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information spatiale à l'échelle mondiale concernant les travaux de sa septième session (2-4 août 2017), du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques concernant les travaux de sa trentième session (7 et 18 août

2017) et du rapport issu de la onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (8-17 août 2017).

Le Conseil a approuvé les dates et l'ordre du jour provisoire de la septième session du Comité d'experts dans sa décision 2017/225 (2-4 août 2017). Il a également approuvé, dans sa décision 2016/259, l'ordre du jour provisoire et les dates de la trentième session du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (7 et 18 août 2017) et les dates de la onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques (8-17 août 2017).

Documentation

Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa septième session ([E/2017/46](#)) (Supplément n° 26)

Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques concernant les travaux de sa trentième session ([E/2017/80](#))⁶

Rapport issu de la onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques ([E/CONF.105/165](#))⁷

j) Les femmes et le développement

Le Conseil sera saisi des sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixante-deuxième session (12-23 mars 2018) (résolution [42/178](#) de l'Assemblée générale et résolution 1987/24 du Conseil).

Documentation

Sections pertinentes du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixante-deuxième session ([E/2018/27](#)) (Supplément n° 7)

k) Forum des Nations Unies sur les forêts

Le Conseil sera saisi du rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts concernant les travaux de sa treizième session (7-11 mai 2018) (résolutions 2000/35, 2006/49, 2015/33 et 2017/4 du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire de la treizième session du Forum dans sa décision 2017/254.

Documentation

Rapport du Forum des Nations Unies sur les forêts concernant les travaux de sa treizième session ([E/2018/42](#)) (Supplément n° 22)

l) Assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions

Dans sa résolution 2000/32, le Conseil a réaffirmé l'importance du rôle que jouent l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Comité du programme et de la coordination en mobilisant et en supervisant, selon que de besoin, les efforts de la communauté internationale et des organismes des Nations Unies pour apporter une aide économique aux États qui rencontrent des difficultés économiques particulières dues à l'exécution de mesures préventives ou coercitives imposées par le Conseil de sécurité et, le cas échéant, en trouvant des solutions aux difficultés

⁶ Le rapport a été examiné et la recommandation y figurant adoptée à la 6^e séance plénière, le 10 novembre 2017 (voir décision 2018/208 du Conseil).

⁷ Le rapport a été examiné et les recommandations y figurant adoptées à la 6^e séance plénière, le 10 novembre 2017 (voir résolution 2018/2 et décision 2018/209 du Conseil).

économiques particulières de ces États. Le Conseil a décidé de poursuivre l'examen de la question, au titre du point intitulé « Questions relatives à l'économie et à l'environnement », compte tenu des décisions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité (voir aussi résolution [59/45](#) de l'Assemblée générale).

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

19. Questions sociales et questions relatives aux droits de l'homme

a) Promotion de la femme

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixante-deuxième session (12-23 mars 2018) (résolutions 11 (II), 1987/22 et 1996/6 du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la soixante-deuxième session de la Commission dans sa décision 2017/229.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (résolution [34/180](#) de l'Assemblée générale, annexe). En application de l'article 21 de la Convention, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes rend compte chaque année à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil, de ses activités et peut formuler des suggestions et des recommandations générales fondées sur l'examen des rapports et des renseignements reçus des États parties.

Documentation

Rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa soixante-deuxième session ([E/2018/27](#)) (Supplément n° 7)

Note du Secrétariat transmettant les résultats des sessions de 2017 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

b) Développement social

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-sixième session (29 janvier-7 février 2018) (résolutions 10 (II), 1139 (XLI) et 1996/7 du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de la cinquante-sixième session de la Commission dans sa décision 2017/231.

Dans ses résolutions [71/163](#) et [72/145](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à ses soixante-treizième et soixante-quatorzième sessions, par l'intermédiaire de la Commission du développement social et du Conseil, un rapport sur la réalisation et le suivi des objectifs de l'Année internationale de la famille par les États Membres et par les organes et organismes des Nations Unies.

Documentation

Rapport de la Commission du développement social sur les travaux de sa cinquante-sixième session ([E/2018/26](#)) (Supplément n° 6)

Rapport du Secrétaire général sur la réalisation et le suivi des objectifs de l'Année internationale de la famille ([A/73/61-E/2018/4](#))

c) Prévention du crime et justice pénale

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingt-sixième session (7 et 8 décembre 2017 à Vienne) (décisions 2009/251 et 2011/259 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi du rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingt-septième session (14-18 mai 2018 à Vienne) (résolution 1992/1 et décision 1993/242 du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire de la vingt-septième session de la Commission dans sa décision 2017/237.

Documentation

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de la reprise de sa vingt-sixième session ([E/2017/30/Add.1](#)) (Supplément n° 10A)

Rapport de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sur les travaux de sa vingt-septième session ([E/2018/30](#)) (Supplément n° 10)

d) Stupéfiants

Le Conseil sera saisi du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa soixantième session (7 et 8 décembre 2017 à Vienne) (décisions 2009/251 et 2011/259 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa soixante et unième session (12-16 mars 2018 à Vienne) (résolutions 9 (I) et 1991/39 du Conseil). Il a approuvé l'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session de la Commission dans sa décision 2017/242.

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2017. Conformément au paragraphe 1 de l'article 15 de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, au paragraphe 1 de l'article 18 de la Convention sur les substances psychotropes de 1971 et au paragraphe 1 de l'article 23 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988, l'Organe international rendra compte au Conseil, par l'intermédiaire de la Commission des stupéfiants, des travaux qu'il a réalisés en 2017.

Documentation

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa soixantième session ([E/2017/28/Add.1](#)) (Supplément n° 8A)

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de sa soixante et unième session ([E/2018/28](#)) (Supplément n° 8)

Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2017 ([E/INCB/2017/1](#))

e) Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

Dans sa résolution [58/153](#), l'Assemblée générale a décidé que le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ferait chaque année oralement rapport au Conseil pour le tenir informé des aspects des travaux du Haut-Commissariat touchant la coordination et maintiendrait la pratique actuelle, établie au paragraphe 11 de son statut (résolution 428 (V) de l'Assemblée générale, annexe), qui consiste à présenter tous les ans un rapport écrit à l'Assemblée.

Documentation

Rapport oral du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

f) Droits de l'homme

Le Conseil sera saisi des rapports du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux des sessions qu'il a tenues en 2017 (résolutions 1988 (LX), 1985/17 et 1995/39 du Conseil).

Le Conseil sera également saisi du rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme (résolution [48/141](#) de l'Assemblée générale).

Documentation

Rapport du Comité des droits économiques, sociaux et culturels sur les travaux de ses sessions de 2017 ([E/2018/22](#)) (Supplément n° 2)

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur les droits économiques, sociaux et culturels

g) Instance permanente sur les questions autochtones

Le Conseil sera saisi du rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones concernant les travaux de sa dix-septième session (16-27 avril 2018) (résolution 2000/22 du Conseil). Il a approuvé le lieu, les dates et l'ordre du jour provisoire de la dix-septième session de l'Instance dans ses décisions 2017/248 et 2017/249.

Documentation

Rapport de l'Instance permanente sur les questions autochtones sur les travaux de sa dix-septième session ([E/2018/43](#)) (Supplément n° 23)

h) Application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Dans sa résolution [62/220](#), l'Assemblée générale a décidé qu'en raison du rôle qu'elle jouait dans la formulation des politiques, elle constituerait avec le Conseil, du fait de ses attributions en matière d'orientation et de coordination générales, conformément aux fonctions qui leur sont respectivement attribuées par la Charte des Nations Unies et sa résolution [50/227](#), ainsi qu'avec le Conseil des droits de l'homme, un mécanisme intergouvernemental à trois niveaux qui œuvrerait à la mise en œuvre intégrale et au suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, adoptés par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Dans la même résolution, l'Assemblée a réaffirmé que le Conseil des droits de l'homme continuerait d'être chargé d'un rôle central en contrôlant la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban à l'échelle du système des Nations Unies et en lui fournissant des avis à ce sujet.

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

Annexe

Organisation des travaux de la session de 2018 du Conseil économique et social

Comme indiqué dans la résolution 2018/1 du Conseil, telle que révisée par le Conseil dans sa décision 2018/204¹ :

- a) Les réunions de coordination et de gestion se tiendront du lundi 16 au mercredi 18 avril 2018 ; du mardi 12 au jeudi 14 juin 2018 ; les lundi 2 et mardi 3 juillet 2018 ; les mardi 24 et mercredi 25 juillet 2018 ;
- b) Le forum de la jeunesse se tiendra les mardi 30 et mercredi 31 janvier 2018 ;
- c) Le débat consacré aux activités opérationnelles de développement se tiendra du mardi 27 février au jeudi 1^{er} mars 2018 ;
- d) Le forum des partenariats se tiendra le mercredi 4 avril 2018 ;
- e) Le forum sur le suivi du financement du développement se tiendra du lundi 23 au jeudi 26 avril 2018 ;
- f) Le débat consacré à l'intégration se tiendra du mardi 1^{er} au jeudi 3 mai 2018 ;
- g) La journée de Réunion spéciale du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale se tiendra le vendredi 18 mai 2018 ;
- h) Le Forum de 2018 pour la coopération en matière de développement se tiendra les lundi 21 et mardi 22 mai 2018 ;
- i) Le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable se tiendra les mardi 5 et mercredi 6 juin 2018¹ ;
- j) Le débat consacré aux affaires humanitaires se tiendra du mardi 19 au jeudi 21 juin 2018 ;
- k) Le forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisé sous les auspices du Conseil, se tiendra du lundi 9 au vendredi 13 juillet 2018, et la réunion ministérielle de trois jours du forum se tiendra du lundi 16 au mercredi 18 juillet 2018 ;
- l) Le débat de haut niveau, y compris la réunion ministérielle de trois jours du forum politique de haut niveau pour le développement durable, organisée sous les auspices du Conseil, se tiendra du lundi 16 au jeudi 19 juillet 2018 ;
- m) La session d'organisation relative à son programme de travail pour la période allant de juillet 2018 à juillet 2019 se tiendra le jeudi 26 juillet 2018.

¹ E/2018/L.3, adoptée à la 6^e séance plénière, le 10 novembre 2017.